

BUREAU FEDERAL

Réunion du 27 Janvier 2006 à Paris

Présents : M. Yvan MAININI, Président

Mmes Françoise AMIAUD, Roselyne BIENVENU et Marie-Noëlle SERVAGE.
MM Claude AUTHIE, Pierre COLLOMB, Rémy GAUTRON, Serge GERARD,
Jean-Pierre HUNCKLER, Jean-Marc JEHANNO, Frédéric JUGNET, Philippe
RESTOUT, Alain SERRI, Jean-Pierre SIUTAT.

Invités : MM. Michel CHATEAU, Philippe LEGNAME, André NOUAIL, Patrice
ROMERO, Edmond SEUILLARD.

Présidents des clubs de Ligue Féminine : Guy BOILLON (Aix en Provence),
Pierre FOSSET (Bourges), Philippe SCY (Calais), Daniel DUFOUR
(Mondeville), René DUFRENE (Montpellier), Guy LAFFITTE (Mourenx),
Bernard LOISON (Saint Amand), Marc BOUTE (Strasbourg),
Alain URRUTIBEHETY (Tarbes), Christian LECOQ (Valenciennes).

Assistent : Mme Céline PETIT - MM. Bernard GROSGEORGE (représentant le DTN),
Fabrice CANET et Damien HENO.

Assiste en partie : M. Didier DOMAT.

1. Ouverture par le Président

Yvan MAININI souhaite la bienvenue à l'ensemble des personnes présentes.

Il remercie l'ensemble des membres du Bureau Fédéral pour tous les messages de soutien qu'il a reçus lors du décès de son père.

Information :

- Nombre de licenciés à ce jour : 440.341, soit environ + 1,1% par rapport à l'année dernière (presque 5000 licenciés en plus). La baisse est toujours aussi sensible au niveau des licenciées féminines, notamment chez les jeunes (benjamines et minimes).

2. Réunion avec les Présidents des Clubs de la Ligue Féminine.

Pierre FOSSET : Création d'une Association entre les Clubs de la LFB pour négocier au mieux la convention collective (étendue aux clubs de NF1, de NM1 et de NM2).

Concernant le Contrôle de gestion, il est impossible pour les clubs sous forme de société de présenter des comptes certifiés fin Août.

Christian LECOCQ : Est-il possible d'organiser la coupe de France (jusqu'aux ¼ de finales) de manière géographique (2 ou 3 poules) ?

L'équipe de Valenciennes a réalisé cette semaine sa première manifestation de l'opération Marraine de Cœur, en faisant découvrir le basket aux jeunes (environ 150).

Guy LAFFITTE : Un match va se jouer au Palais des Sports de Pau pour faire la promotion du basket féminin lors de la rencontre Tarbes / Mourenx.

Alain URRUTIBEHETY : Concernant l'opération Marraine de Cœur, le projet du club du TGB s'adresse à des personnes qui ont fait un séjour en hôpital psychiatrique.

René DUFRENE souligne la très bonne harmonie qui règne au sein de la LFB.

Daniel DUFOUR : concernant la formation, le souhait est de voir le projet proposé aboutir.

Serge GERARD répond à la question de Pierre FOSSET : il est bien conscient du problème des dates pour le retour des documents à la CCG. La proposition serait la suivante :

- Retour des documents au 15 Septembre pour les clubs en association.
- Retour des documents au 15 Octobre pour les clubs en sociétés.

Marie-Noëlle SERVAGE répond à la question de Christian LECOCQ : concernant la Coupe de France, sur le premier tour (1/16^{ème} de finale) il est possible de créer 2 groupes. Pour les 1/8^{ème} de finales (16 clubs) cela paraît être difficile, mais la Commission Sportive va étudier cette question en essayant d'y donner une suite favorable.

- Informations générales de la LFB.

Jean-Pierre SIUTAT donne quelques informations :

- Très bon travail des clubs de la Ligue Féminine cette saison.
- Le Championnat est très intéressant.
- Le 8 mars 2006 : journée promotionnelle du Basket féminin. Journée de lancement pour l'opération de la FIBA "l'Année du Basket Féminin en Europe". Chaque club de la LFB lancera plus de 2000 ballons à 16h, avec un logo Marraine de Cœur.
- L'organisation de l'Open LFB 2006 est en cours.
- Le tournoi de la FFBB aura lieu à Villeneuve d'Ascq les 15 et 16 Avril 2006.

- Projet de formation des clubs de LFB.

Suite au bureau élargi de la Ligue Féminine qui s'est déroulé le 6 Janvier 2006 et au Bureau Fédéral du même jour, le projet concerne les joueuses entre 15 et 21 ans :

- Le championnat de France Minimes est recommandé (mais non obligatoire).
- Le Championnat de France Cadettes reste obligatoire.
- Création d'une équipe "ESPOIR LFB", engagée en Championnat de France (NF2 ou NF3).
- 2 saisons pour se mettre en conformité avec le présent projet (se maintenir en NF2).

- L'entraîneur responsable du domaine sportif du centre de formation devra obligatoirement avoir un BE2 Spécifique et un contrat de travail à temps plein.
- Concernant les règles de participation les propositions sont les suivantes :
 - Limitation à 3 joueuses de plus de 21 ans.
 - Ou 2 joueuses de plus de 21 ans et une étrangère de moins de 21 ans.
 - Ou 2 joueuses de plus de 21 ans et une joueuse française qui sort de blessure (avant de réintégrer le championnat de LFB)
 - Participation obligatoire au Trophée Coupe de France.
 - La descente de NF2 en NF3 est sanctionnée (1^{ère} année = sursis, 2^{ème} année = sanction). La sanction est plus importante en cas de descente dans le niveau inférieur.
 - La montée en NF1 n'est pas autorisée.

Concernant le règlement particulier, la LFB autorise les équipes à se déplacer à 9 joueuses.

Marie-Noëlle SERVAGE soulève la difficulté de l'intégration des équipes réserves en NF2, dans l'immédiat, et à terme cela posera sûrement des problèmes lors de la constitution des poules.

Jean-Pierre SIUTAT précise qu'un délai de 2 ans est nécessaire pour une telle mise en place. Un travail de fond sera peut-être nécessaire sur la pyramide des championnats.

Une discussion s'engage sur la participation des équipes réserves en Trophée Coupe de France.

Yvan MAININI : L'obligation de se déplacer à 9 joueuses alors qu'il est question de 10 dans les règlements risque de soulever des problèmes de cohérence par rapport aux règlements nationaux et autres divisions.

André NOUAIL : il a reçu la même demande de la part des Présidents des clubs de NF1.

Une étude va être effectuée et les modifications réglementaires seront soumises au Comité Directeur des 17 et 18 Février 2006.

Roselyne BIENVENU précise que la Commission Juridique effectue une lecture attentive des règlements et propose de travailler à l'avenir avec la Ligue Féminine à la rédaction des textes.

Serge GERARD : dans les sanctions, c'est la première fois que l'avenir d'une équipe première est lié aux résultats sportifs de l'équipe réserve.

Jean-Pierre SIUTAT précise que c'est la FFBB qui prendra la décision finale.

Il informe que le statut de l'entraîneur a été réécrit. L'entraîneur du centre de formation doit obligatoirement avoir un contrat professionnel à temps complet, il pourra à loisir cumuler les fonctions au sein du club.

René DUFRENE : ne peut-on pas mettre en place une récompense pour les équipes qui terminent la saison invaincue ?

La question sera étudiée par la Commission Sportive.

Yvan MAININI profitant de la présence de René DUFRENE, il lui demande d'organiser une réunion avec la Ligue Régionale du Languedoc Roussillon et les Comités qui la composent afin d'étudier les problèmes rencontrés par le Comité de l'Hérault.

3. Présentation du Budget du Ministère des Sports

Yvan MAININI présente Edmond SEUILLARD, celui-ci va faire une présentation du budget du Ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Vie Associative.

Edmond SEUILLARD : En 1979, il est nommé sous-Directeur des finances au Ministère de la Jeunesse et des Sports et y est resté 4 ans. Il a ensuite occupé la fonction de Directeur Général au CNOSF pendant environ 12 années, durant lesquelles il effectuait une analyse publiée du Budget du MJS.

Il expose ensuite son étude sur le budget d'Etat 2005 (959 millions d'Euros), réparti de la façon suivante :

- Sport : 200 millions d'Euros (4 actions : Sport de masse – 54 millions d'Euros, Sport de Haut Niveau – 112 millions d'Euros, Prévention – 15 millions d'Euros, Métiers du Sport – 17 millions d'Euros).
- Vie Associative (Banlieues) : 134 millions d'Euros.
- Administration (personnel : 7000 Agents) : 421 millions d'Euros.
- CNDS (ex FNDS) : 213 millions d'Euros.

Des questions sont posées à Monsieur SEUILLARD.

Le Bureau Fédéral remercie Edmond SEUILLARD pour son intervention.

4. Conciliations au CNOSF

*** Dossier Plouigneau Basket Club et Espoir Plourin Basket :**

Rappel des faits : Les clubs requérants contestent la décision de la Chambre d'Appel de la FFBB, en date du 21 Octobre 2005, refusant de valider la création d'une union entre les deux équipes seniors masculines, dénommée Union Tregor Basket. (Confirmation de la décision de la Commission Fédérale Juridique du 2 Septembre 2005 au motif "que le projet d'Union présenté, de niveau de pratique départemental, ne démontre pas qu'il permettra d'atteindre à terme un niveau de compétition élevé").

Le conciliateur propose à la FFBB d'entériner l'union des équipes seniors masculines des clubs de Plouigneau Basket Club et Espoir Plourin Basket.

Accord du Bureau Fédéral pour suivre la proposition du Conciliateur.

*** Dossier SC Carrières sous Poissy et Andresy Chanteloup Basket :**

Rappel des faits : Les clubs requérants contestent la décision de la Chambre d'Appel de la FFBB, en date du 21 Octobre 2005, refusant de valider la création d'une union entre les deux équipes seniors féminines, dénommée Union Sporting Club Carrières sous Poissy Andresy Chanteloup Basket. (Confirmation de la décision de la Commission Fédérale Juridique du 2 Septembre 2005 au motif "que le projet d'Union présenté, de niveau de pratique départemental, ne démontre pas qu'il permettra d'atteindre à terme un niveau de compétition élevé").

Le conciliateur propose à la FFBB d'entériner l'union des équipes seniors féminines des clubs de SC Carrières sous Poissy et Andresy Chanteloup Basket.

Accord du Bureau Fédéral pour suivre la proposition du Conciliateur.

* Dossier M. Beaufils KAYOULOUD :

Rappel des faits : Le requérant conteste la décision rendue par la Chambre d'Appel de la FFBB en date du 21 Octobre 2005, lui infligeant une suspension de licence de 4 ans dont deux ans avec sursis. (La Chambre d'Appel relève qu'en demandant une nouvelle licence pour la saison 2004/2005 et en ne réactivant pas son ancienne licence obtenue pour la saison 2002/2003, Monsieur KAYOULOUD s'est rendu coupable d'une fraude à la mutation, contraire à l'article 609.4 des règlements généraux de la FFBB, et lui inflige par conséquent une suspension de licence de quatre ans dont deux avec sursis).

Didier DOMAT précise que la Chambre d'Appel n'avait retenu qu'un seul fait sur l'ensemble de ce qui lui était reproché.

Le conciliateur propose à la FFBB de mettre un terme immédiat à la suspension de licence prononcée à l'encontre du requérant.

Accord du Bureau Fédéral pour suivre la proposition du Conciliateur.

5. Convention de Délégation de la LNB

Didier DOMAT : une synthèse a été effectuée d'après les observations faites par les membres du Bureau Fédéral. Il y a cinq points majeurs.

Yvan MAININI en fait la lecture.

Didier DOMAT fera une nouvelle proposition de convention plus courte. Les membres du Bureau Fédéral seront consultés sur son contenu avant d'en faire la proposition à la Ligue Nationale de Basket.

6. Choix des sites des tournois des Equipes de France (Masculine et Féminine) pour l'été 2006.

Yvan MAININI annonce les candidats à l'organisation du Tournoi de l'Equipe de France Masculine du 21 au 23 Juillet 2006, avec les équipes de Chine, Lituanie et Sénégal :

- Besançon (LR Franche Comté)
- Castelnau le Lez (LR du Languedoc Roussillon et CD de l'Hérault)
- Limoges (CD de Haute Vienne)
- Strasbourg (LR d'Alsace)

Le Bureau Fédéral retient la candidature de la Ligue d'Alsace (Strasbourg).

Les candidats à l'organisation du Tournoi de l'Equipe de France Féminine du 25 au 27 Août 2006, les équipes participantes ne sont pas encore déterminées :

- LR Nord/Pas de Calais.
- Vannes (LR de Bretagne)

Le Bureau Fédéral retient la candidature de la Ligue de Bretagne (Vannes).

7. Projet de constitution d'une « Commission d'Ethique ».

Roselyne BIENVENU : suite aux remarques faites lors du Bureau Fédéral du 6 janvier dernier, la proposition serait la suivante :

- Constitution d'un Comité d'Ethique qui fera l'objet d'un ou plusieurs articles au sein des règlements
 - un groupe de personnes (3 au minimum et 5 au maximum) qui serait désigné selon le sujet à traiter.
 - cela ne concerne pas les dossiers disciplinaires, mais plutôt des affaires dans lesquelles les valeurs sportives de la FFBB, l'éthique sportive du Basket et sa déontologie ne seraient pas respectées.
- Il faut établir un mode de désignation de ce "Comité d'Ethique", et ensuite le texte réglementaire sera proposé au Comité Directeur des 17 et 18 Février 2006.

Accord du Bureau Fédéral.

8. Présentation du Guide "Salles & Terrains"

Damien HENO présente aux membres du Bureau Fédéral le Guide "Salles & Terrains", actuellement en cours d'élaboration et qui comportera les points principaux suivants :

- Classification et agrément des lieux de pratique.
 - Les établissements recevant du public : classifications et obligations.
 - L'équipement de Basketball (glossaire).
 - Les agréments fédéraux.
 - Annexes : les textes de lois.
- Construction et réhabilitation des salles et terrains de Basketball.
 - La démarche collective.
 - Les conseils de la FFBB.
 - Choix des matériaux et respect des normes.
 - Développement durable, la norme H.Q.E.
 - Les subventions.
 - L'accès aux handicapés.
- Modélisation et modularité des salles et terrains de Basketball.
 - Polyvalence et spécificité d'une salle de basket.
 - Modularité de l'espace sportif.
- En conclusion pour la finalisation du Guide il faudra:
 - Faire intervenir (par écrit) les institutions en relation avec ce guide
 - MJSVA, CNOSF, ANDES, Fédération Française Handisport, Fédération Nationale Des OMS.
 - Diffuser ce guide à certaines structures (communes, Conseils Généraux, Commissions régionales ou départementales, ...) pour avis sur le document.
 - Définir le mode de distribution
 - Mise en ligne sur le site FFBB, Version CD ROM, Mise à jour en fonction des règlements et textes de lois, Version papier
 - Le guide doit être un outil pour développer, dynamiser et sécuriser les lieux de pratique du Basket Ball en France
 - Université d'été: Proposer un module de formation aux responsables Salles et Terrains (CD et LR)
 - Présentation du guide Salles et Terrains à la fin de la saison 2005/2006

Philippe RESTOUT : pour une meilleure lisibilité du document final, il est souhaitable d'y faire apparaître les termes techniques en entier, plutôt que les sigles, moins connus du public.

Yvan MAININI : ajouter en préambule de ce guide l'avis émis par le Conseil d'Etat.

Frédéric JUGNET propose que le document final soit adressé à des collectivités et à des Présidents de Commissions Salles & Terrain de Ligues et de Comités pour avoir un avis.

Jean-Pierre SIUTAT : il manque l'équipement lié à la communication (média, presse, etc.).

Philippe RESTOUT informe que Damien HENO sera présent lors de la réception des clubs professionnels (les 5, 6, 19 et 20 mars 2006), afin de faire un exposé et de répondre à leurs questions.

Damien HENO : Le document final tiendra compte des cahiers des charges des ligues, y compris les ligues européennes.

Les remarques des membres du Bureau seront transmises à Damien HENO afin de finaliser le document.

9. Commission Sportive :

- *Point sur les Coupes de France*

Marie-Noëlle SERVAGE donne quelques informations :

- le prochain tour de la Coupe de France Féminine sera décalé du 15 Février au 15 Mars 2006
- les tirages au sort (masculins et féminines) ont été retransmis en léger différé sur le site Internet de la FFBB
- dans les Trophées Coupe de France : 3 forfaits en féminin et 4 forfaits en masculins. Le montant de l'amende reste très dissuasif.

Le Bureau Fédéral demande à la Commission Sportive et la Commission Discipline d'ouvrir une enquête sur la rencontre de Coupe de France Salles du Salat / Strasbourg.

- *Premiers résultats de l'Enquête sur les moins de 21 ans en Championnat de France*

Marie-Noëlle SERVAGE explique le document qu'elle distribue aux membres, et qui regroupe les premiers résultats de l'enquête :

- Les règles de participation et leur application.
- Les statistiques NM1
 - Temps de jeu moyen et nombre de matches.
 - Statut et types de licences.
- La formation des jeunes
 - En NM1, NF1 et NM2 (poules A, B, C et D)
- Enquête auprès des clubs de championnat de France
 - Nature de l'enquête.
 - Les questionnaires
 - Les commentaires
 - Témoignages.

Bernard GROSGEORGE expose la partie qui concerne les retours de l'enquête auprès des clubs en Championnat de France, en se basant sur les réponses des clubs de NM1.

Philippe LEGNAME rappelle les obligations des équipes qui participent au championnat de France.

Marie-Noëlle SERVAGE : l'enquête a été adressée à 384 groupements sportifs (166 féminins et 218 masculins) évoluant en Championnat de France. Le taux de retour total à ce jour est de 43,5 %.

Philippe LEGNAME et Bernard GROSGEORGE donnent un aperçu des premiers résultats de l'enquête.

Alain SERRI pense que la règle des moins de 21 ans doit être maintenue, mais en y apportant des modifications quant aux modalités d'application.

Yvan MAININI : une information des résultats doit être faite à l'ensemble des clubs et apporter des précisions sur le bien fondé de cette règle. Le principal but est d'inciter les clubs à former des joueurs.

Alain SERRI : il faut s'appuyer sur les résultats, les retours de cette enquête et en tirer les bonnes conclusions. La méthode employée ici n'est peut-être pas la meilleure pour faire jouer les moins de 21 ans (temps de jeu très réduits). Ne faut-il pas renforcer les obligations en matière d'équipes de jeunes participant au Championnat de France ? Pour conserver cette règle il faut imposer un temps de jeu minimum.

Philippe RESTOUT : à la vue de ces résultats, ne faut-il pas penser à la création d'une catégorie "Juniors" (jeunes entre 17 et 21 ans) ?

Pierre COLLOMB est très surpris du nombre de clubs qui n'ont pas d'équipe de jeunes.

Frédéric JUGNET : ne faut-il pas proposer une modulation de cette participation des moins de 21 ans en fonction du niveau de compétition ? (semble plus facile en NM3 et NF3 qu'en NM1 et NF1).

Bernard GROSGEORGE: cette règle est récente, elle est mal comprise par une grande majorité des clubs qui pensent davantage à la détourner que se confronter au problème de la formation de jeunes joueurs qui soient compétitifs. Il faudrait corriger ce déficit d'explication, faire connaître les clubs engagés de façon positive dans cette voie, laisser encore du temps aux clubs pour mieux intégrer cette contrainte. Plus le niveau de compétition monte et moins est comprise l'utilité de cette règle. A ce sujet, on notera le point de vue très négatif vis à vis de cette règle de la part de clubs de Nationale 1 masculine qui souhaitent voir l'âge reporté à 23 ans au lieu de 21 (voir aussi à ce sujet le PV de réunion des clubs de NM1).

Jean-Pierre SIUTAT pense qu'il faut maintenir cette règle en l'expliquant.

- Faire un gros travail de fond au niveau des Entraîneurs.
- Faire un travail de réflexion au niveau de la pyramide des montées et descentes.
- Bien différencier les niveaux.

Roselyne BIENVENU : il ne faut pas oublier les Présidents des Associations Sportives qui évoluent dans ces niveaux. Il faut s'adresser à eux, pour ne pas avoir une mauvaise perception du règlement de leur part. Pour expliquer le manque d'Equipes de Jeunes, elle

précise que dans ces Championnats, des candidatures d'équipes peuvent être refusées à cause du nombre de places limitées.

Un débat s'instaure.

Une nouvelle présentation des résultats de cette enquête sera faite lors du Comité Directeur des 17 et 18 Février 2006. Une nouvelle discussion sur ce point est programmée au Bureau Fédéral du 10 Mars 2006.

- Intégration des équipes réserves de LFB en championnat de France (niveau et incidence sur les autres catégories)

Marie-Noëlle SERVAGE : problème évoqué dans l'après midi avec les Présidents des clubs de LFB. La proposition est d'intégrer les 4 équipes réserves concernées en NF3. Pour la saison 2008, il faut réfléchir à la proposition suivante :

- Limitation du nombre de montées en NF3 à 1 (au lieu de 2).
- Limitation du nombre de descentes de NF2 à 2 (au lieu de 4).

- Création de la Nouvelle Ligue et incidence sur le championnat fédéral masculin

Marie-Noëlle SERVAGE : en 2009, la LNB passera de 36 clubs à 30 clubs. La Commission Sportive étudie la meilleure solution d'harmonisation des Championnats. Patrice ROMERO commente le document distribué aux membres du Bureau Fédéral. Il expose 3 propositions :

- Modification de la division NM1 uniquement.
- Modification de la pyramide des Championnats
- Modification de la constitution des poules actuelles.

Un exposé de ce projet sera fait lors du Comité Directeur des 17 et 18 Février 2006.

10. Modifications réglementaires CCG.

Serge GERARD précise qu'il s'agit de simplifications réglementaires. L'article 342 (révision en cours de saison de la masse salariale) clarification des pièces à fournir.

Ces modifications seront présentées au Comité Directeur des 17 et 18 Février 2006.

Jean-Pierre SIUTAT expose le cas d'un club qui s'engage au mois de Juillet à jouer en LFB ou en NM1 et présente des contrats valables. Par la suite le contrat de l'entraîneur n'est pas homologué, le club peut être exclu de la compétition dans laquelle il était engagé, pour cause de non-conformité avec le Statut de l'Entraîneur.

La Commission Contrôle de Gestion va étudier cette question.

11. Point sur les Comités de moins de 1500 licenciés

Michel CHATEAU : les situations sont très différentes d'un comité à l'autre. Par exemple certains n'utilisent pas FBI, d'autres n'ont pas d'échéancier. Les différentes situations sont étudiées au cas par cas. Il aura fait le tour de tous les Comités concernés courant Avril 2006.

Michel CHATEAU fera un compte-rendu au Bureau Fédéral des 15 et 16 Avril 2006.

14. Point sur la NF1.

André NOUAIL expose le document distribué aux membres du Bureau Fédéral. Pas de modifications réglementaires particulières, il s'agit plus de quelques précisions :

La fiche contrat a été modifiée :

- Les charges communes et globales passent de 120 à 150 K€.
- Existence d'une école MiniBasket Labellisée : 5000 €

Disposition obligatoire du document NF1 :

- Obligation d'avoir un site Internet et une adresse électronique.

Statistiques :

- La prise de statistiques par le club est obligatoire : l'utilisation du logiciel est obligatoire (matériel informatique mis à disposition).
- La non transmission des statistiques au plus tard le Lundi suivant la rencontre sera sanctionnée d'une amende de 50 €.

Il pense qu'il serait intéressant d'étudier une modification de la formule de Championnat avec une finale à 4 en fin de championnat, après avis des clubs, pour créer un événement dans la NF1.

André NOUAIL informe qu'il mène actuellement une réflexion avec la DTBN, pour la mise en place de structures labellisées de formation (établissement d'un cahier des charges – conventions de formation – etc ...). Le projet de Gentleman Agreement est en cours de réalisation.

15. Dispositions financières pour la saison 2006/2007

Rémy GAUTRON expose le projet des dispositions financières pour la saison 2006/2007 et donne quelques orientations :

- à noter dans les affiliations que la Revue BasketBall est passée de 11 à 12 numéros par an. Faut-il conserver cette formule de 12 numéros pour la saison prochaine ?

Accord du Bureau Fédéral, au regard de la qualité de celle-ci.

- Licences : augmentation de 1,4 % à 2 % selon les catégories

Il fera une présentation de ce projet au Comité Directeur des 17 et 18 Février 2006.

16. Ordre du Jour du Comité Directeur des 17 et 18 Février 2006.

1. Ouverture par le Président
2. Point sur les Commissions Fédérales, les Groupes de Travail et Modifications Règlementaires.
3. Direction Technique Nationale (JP de VINCENZI)
4. DIC Boutique (D. SIBOT / J. MATHONNIERE)
5. Première ébauche Calendrier Sportif 2006/2007 (manifestations).
6. Compte Rendu des réunions de Zones.
7. Questions diverses.

17. Questions diverses.

Yvan MAININI :

- **Nouveaux Groupements sportifs** :
CLUB DE BASKETBALL DE CERCY LA TOUR (CD 58) – A.S.B.B. NOYELLES SOUS LENS (CD 62) – BASKET CLUB CALVAIS (CD 2B) – SAINT BARTH BASKET CLUB (LR GUADELOUPE).
- **Unions d'Associations** :
UNION WIHR WITTENHEIM BASKET 68 (CD 68) – UNION B.E.C. BORDEAUX BASKET (CD 33) – UNION SPORTIVE ELAN BEARNAIS PAU NORD EST (CD 64) – UNION GOUVIEUX CHANTILLY B.B. (CD 60).
- **information** : Monsieur Matthieu LATRILLE est le nouveau Président du Comité de l'Ariège.

Prochain Bureau Fédéral le 10 Mars 2006.